



Lettre d'information

Décembre 2019

Contrat de Transition Ecologique (CTE) : associations, entreprises et collectivités engagées pour un même combat !

Le PETR et les membres de la commission transition énergétique du Conseil de développement assurent l'animation d'un CTE avec l'objectif de réduire la facture énergétique des habitants, des entreprises et des collectivités du territoire. A ce jour, 13 projets sont programmés et plusieurs autres sont à l'étude. Ce contrat, signé entre les collectivités locales et l'Etat et auquel s'associent de nombreux partenaires, permettra d'accompagner des projets liés à la transition écologique que ce soit dans le domaine de l'énergie, de la gestion des déchets, de la mobilité ou des filières durables.

Comment ça marche ? Tout porteur de projet peut contacter le PETR qui fera une première analyse. Si la faisabilité du projet est démontrée, le PETR et les signataires du contrat pourront accompagner le projet notamment dans ses aspects réglementaires et financiers.



Voici deux exemples de projets du CTE :

La coopérative des producteurs d'oignons doux des Cévennes a décidé de modifier complètement son système de stockage et de séchage des oignons par un nouveau procédé économe en énergie et permettant de mieux gérer l'hygrométrie des oignons. Ce nouveau système devrait avoir un impact majeur sur la réduction des contaminations fongiques et donc sur la productivité de la coopérative. EDF est partenaire financier du projet au vu des économies d'énergie générées.

La communauté de communes du Pays Viganais étudie la possibilité d'aménager un Pôle d'Echange Multimodal sur son territoire afin de faciliter l'accès aux transports collectifs et au covoiturage. Ce PEM comprendra des quais pour les autobus, des places de parking voitures et vélo, ainsi qu'un accès sécurisé pour les piétons et les cyclistes

Contact : Anne Cazin, Tel 06 75 63 42 01, Mail : a.cazin@petr-causses-cevennes.fr

Comment accueillir les nouveaux habitants dans les meilleures conditions ?

Lauréat de l'appel à projets « Accueil de nouvelles populations » du Massif central en 2018, le PETR et ses deux communautés de communes membres, ont commencé à coordonner et fédérer les acteurs du territoire autour de ces enjeux. Une chargée de mission dédiée s'attache depuis mai 2019 à détecter les nouveaux arrivants afin de les accompagner dans leur projet de vie, d'identifier les opportunités, et d'aider les collectivités dans la mise en œuvre d'une politique d'attractivité. Il s'agit donc de recenser, en premier lieu, les possibilités d'installation professionnelle et les besoins sur le territoire. Ceci afin d'apporter une réponse en adéquation avec les attentes des nouveaux arrivants.

Contact : Amélie Grandjean

Tel : 06 38 611 722

a.grandjean@petr-causses-cevennes.fr



Lancement d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) à l'échelle du PETR

Le 14 novembre dernier, les élus du PETR ont délibéré en faveur de la mise en place d'un SCoT. Ce document d'urbanisme, devenu quasiment obligatoire, définira les grandes orientations du territoire pour les prochaines années. Ces orientations permettront de quantifier les nouveaux logements et les espaces pour l'activité économique dont le territoire aura besoin, les espaces à protéger ainsi que l'organisation de la politique de mobilité. Les documents d'urbanisme intercommunaux ou communaux (PLUi, PLU et carte communale) devront en tenir compte.



Regard sur d'autres territoires ruraux.

En visite à Florac le 9 juillet dernier au PETER Sud Lozère, plusieurs élus du PETER Causses et Cévennes ont visité le nouvel espace d'accueil du Parc national des Cévennes et de l'office du tourisme. Ce bâtiment, construit dans l'ancienne gare de Florac, a mis le bois du Massif central et le savoir-faire des entreprises locales à l'honneur. Une visite s'impose ! [Lien vers le site](#)



Bonne fin d'année 2019 à tous !